

Certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° F-06-C-1197 du 12 septembre 2006

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par décision du 22 août 2001**

DDC/22/G021104-D1

Séparateur de gaz PERNIN EQUIPEMENTS modèle FSG 48 E

Le présent certificat est prononcé en application de la directive 71/316/C.E.E. du 26 juillet 1971 modifiée, relative aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique, de la directive 71/319/C.E.E. du 26 juillet 1971 relative aux compteurs de liquides autres que l'eau et de la directive 77/313/C.E.E. du 5 avril 1977 modifiée, concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau, du décret n° 73-788 du 4 août 1973 modifié, portant application des prescriptions de la Communauté économique européenne relatives aux dispositions communes aux instruments de mesurage et aux méthodes de contrôle métrologique et du décret n° 73-791 du 4 août 1973 relatif à l'application des prescriptions de la Communauté économique européenne au contrôle des compteurs volumétriques de liquides autres que l'eau et de leurs dispositifs complémentaires.

FABRICANTS :

PERNIN EQUIPEMENTS – 104, rue de Stalingrad – 93512 MONTREUIL Cedex – France,

ACTARIS US Liquid Measurement INC Neptune Division – 1310 Emerald Road – Greenwood – Etats-Unis d'Amérique.

DEMANDEUR :

PERNIN EQUIPEMENTS – 104, rue de Stalingrad – 93512 MONTREUIL Cedex – France.

OBJET :

Ce certificat renouvelle le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 96.00.522.002.0 du 20 mai 1996 relatif au séparateur de gaz PERNIN EQUIPEMENTS modèle FSG 48 E.

CARACTERISTIQUES :

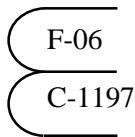
Le séparateur de gaz PERNIN EQUIPEMENTS modèle FSG 48 E est destiné à séparer d'une manière permanente et à évacuer l'air ou les gaz éventuellement contenus dans le liquide. Il est monté immédiatement à l'amont du compteur auquel il est associé.

Ses caractéristiques sont les suivantes :

- Capacité utile : 12 L
- Débit maximal : 48 m³/h
- Pression maximale de fonctionnement : 10 bar
- Pression minimale de fonctionnement : 2 bar
- Liquides mesurés : pétrole, gazole, fuel domestique

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Le signe d'approbation C.E.E. de modèle devant figurer sur la plaque d'identification est le suivant :



DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/G021104-D1, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable jusqu'au 20 mai 2016.

ANNEXES :

Annexe 1 : Notice descriptive,

Annexe 2 : Schéma et plan de scellement.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification

**Annexe 1 au certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° F-06-C-1197
du 12 septembre 2006**

Séparateur de gaz PERNIN EQUIPEMENTS modèle FSG 48 E

NOTICE DESCRIPTIVE

I – Description (voir schéma)

Le séparateur de gaz PERNIN EQUIPEMENTS modèle FSG 48 E est constitué d'un réservoir qui reçoit les brides de raccordement des tuyauteries d'entrée et de sortie.

L'entrée du séparateur, située en partie basse du réservoir, débouche sur une cartouche filtrante (1) et comporte à l'autre extrémité un couvercle qui peut être transparent pour visualiser le niveau du liquide (2).

L'orifice de sortie est situé sur le côté du corps du séparateur. Il peut être muni d'un clapet anti-retour (3).

La partie supérieure du corps est fermée par un couvercle équipé d'une tête de dégazage (4).

II – Fonctionnement (voir schéma)

Lorsque l'accumulation de gaz à la partie supérieure du séparateur est importante, le niveau de liquide baisse et le flotteur (5), mobile autour d'un axe fixe (6), entraîne vers le bas, par l'intermédiaire d'une biellette articulée (7), le pointeau (8) obturant l'orifice d'équilibrage de la soupape de dégazage.

Les quantités de gaz et de mousse évacuées au moyen de la soupape de dégazage sont réintroduites dans le compartiment de la citerne.

III – Dispositif de scellement (voir schéma)

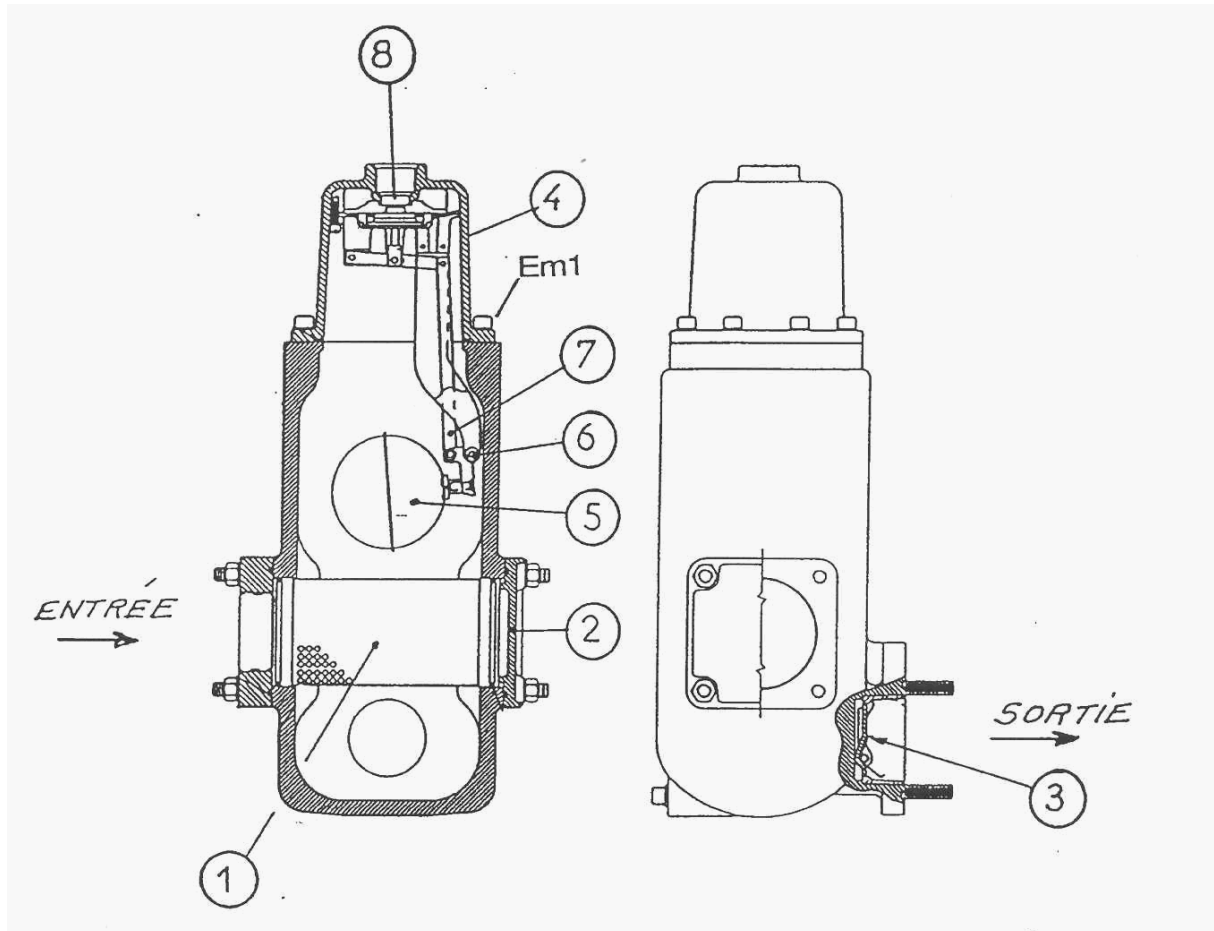
Un dispositif de scellement disposé sur le couvercle du séparateur interdit le démontage de la tête de dégazage.

La plaque d'identification est fixée de manière inamovible sur le corps du séparateur de gaz par l'intermédiaire de deux dispositifs de scellement.

**Annexe 2 au certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° F-06-C-1197
du 12 septembre 2006**

Séparateur de gaz PERNIN EQUIPEMENTS modèle FSG 48 E

SCHEMA ET PLAN DE SCELLEMENT



Plaque d'identification

MODELE: _____ NOM: _____	
ANNEE: _____ N°: _____	
DEBIT MAX: _____ LIQ.: _____	
PRESSION (bar) MAX: _____ MINI: _____	

Détail de la tête de dégazage

